



## COMMUNIQUÉ

### **Le milieu de la massothérapie se prononce : le projet de norme professionnelle est arrêté**

**Montréal, le 19 novembre 2007** – Le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels (CSMOSSP) a tenu, le jeudi 15 novembre dernier, la première rencontre de la Table de concertation en massothérapie. La thématique de la journée était le projet de norme professionnelle. À l'unanimité, les représentants de l'Association Canadienne des thérapeutes en médecines douces, de l'Association des massothérapeutes et orthothérapeutes du Canada, de l'Association québécoise de la méthode Danis Bois, du Conseil québécois des écoles en massothérapie, de la Corporation des massothérapeutes et associés, de la Corporation des massothérapeutes et autres praticiens / praticiennes en approches corporelles, de la Fédération québécoise des massothérapeutes et de l'association Spas Relais santé® ont fait la recommandation au CSMOSSP de ne pas aller de l'avant dans une deuxième demande de financement visant l'étude de faisabilité d'une norme professionnelle en massothérapie.

En 2005, le CSMOSSP avait entamé un processus pour le développement d'une norme professionnelle. Après avoir essuyé un premier refus pour le financement, le CSMOSSP a considéré prioritaire d'animer cette première rencontre en présentant les règles de développement d'une norme professionnelle et d'échanger sur la pertinence de ce projet avec les principaux acteurs de la massothérapie.

*« Le Cadre d'Emploi Québec propose un modèle de compagnon et d'apprenti en milieu de travail », a expliqué Daniel Bouffard, directeur général du CSMOSSP. Compte tenu des caractéristiques propres à la massothérapie : entrepreneurs indépendants, travail en cabine, proximité et nudité des clients, cette modélisation de compagnonnage est impossible. Nous avons proposé un projet hors du Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences. Le CSMOSSP s'était inspiré des différents processus existants dans le milieu pour mettre en place une structure cohérente basée sur des objectifs de développement et la reconnaissance des compétences répondant aux exigences du marché du travail et ce projet a été refusé », a souligné M. Bouffard.*

Ouverts au dialogue, les représentants souhaitent évaluer dans les prochains mois, par le biais de la Table de concertation, d'autres avenues possibles pour voir à la reconnaissance et au développement des compétences des massothérapeutes en emploi.

- 30 -

Source : Marie-Eve Lefebvre  
Adjointe à la direction générale  
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels  
514.844.3020 / 1.866.682.6040 poste 23